PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement
Unité Milieux naturels et Biodiversité

Secrétariat de la Formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles

ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

DÉCISIONS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE
pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles, issue de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (FSDG)

- Séance du 17 septembre 2026 -

BARÈME 2026 – FOIN

Perte de récolte des prairies	Prix (€/q)
Prairie temporaire	18,00
Prairie naturelle	18,00
Prairie biologique	19,80 (ou prix contrat)
Trèfle	20,00
Luzerne	20,00

RENDEMENT ANNUEL EN FOIN

Type de prairie	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Prairies naturelles	42 q/ha	35 q/ha	28 q/ha	21 q/ha	délaissée
Prairies artificielles à dominante « légumineuses »	70 q/ha	56 q/ha	42 q/ha	35 q/ha	délaissée
Prairies artificielles à dominante « graminées »	70 q/ha	56 q/ha	42 q/ha	35 q/ha	délaissée

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON cedex
Tel : 03 85 21 28 00